

La dispense de fréquentation pour toute *une demi-journée* a été accordée comme suit :

dans le 4^e arrondissement, pour *l'après-midi* pendant le mois *d'octobre*, à 82 enfants de la commune de Bettendorf ;

dans le même arrondissement, pour *l'avant-midi* pendant le *semestre-d'été*, à 111 enfants des communes de Folschette et de Putscheid ;

dans le 5^e arrondissement, également pour *l'avant-midi* pendant le *semestre d'été*, à 424 enfants de 9 communes.

En vertu du même article 11 *des dispenses individuelles* de fréquentation ont été accordées, par des considérations particulières, pour tout le temps qui restait de l'année scolaire, à un certain nombre d'élèves — 71 — qui avaient 12 ans accomplis au moment de la demande en obtention de la dispense : 9 élèves du 1^{er} arrondissement,

38	»	2 ^e	»
5	»	3 ^e	»
3	»	4 ^e	»
16	»	6 ^e	»

71 élèves.

Ces dispenses ne figurent pas non plus dans les chiffres des absences.

3^o Les absences *non justifiées* ont augmenté de 5631 dans 5 arrondissements et ont diminué de 7662 dans 1 arrondissement, le 5^e ; il y a, au total, une diminution de 93357 — 91326 = 2031.

L'augmentation est la plus forte dans le 4^e arrondissement. L'inspecteur l'explique par l'observation suivante : « La cause de cette augmentation est à chercher dans le fait qu'un grand nombre d'enfants avaient été mis en service pendant le semestre d'été. 22 de ces enfants ont eu 2556 absences non justifiées, soit 116 absences par enfant ».

Dans d'autres arrondissements aussi, un petit nombre d'élèves ont quelquefois, par l'extrême irrégularité de leur fréquentation, fait singulièrement grossir le chiffre des